XVI ème Assemblée Régionale Europe - Delémont, du 5 au 7 novembre 2003 - Résolution de la Commission I, adoptée en séance plénière

Thème : « Le tourisme, outil de promotion de la langue française »

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie Région Europe, réunie à Delémont du 5 au 8 novembre 2003 :

Rappelant que l'objectif principal de la Francophonie est de garantir la diversité et le dialogue des cultures, fondements d'un humanisme démocratique,

Considérant le tourisme comme vecteur de dialogue des cultures, facteur de croissance économique et de création d'emplois, moteur de lutte contre la pauvreté et outil de développement,

Considérant le tourisme comme une alternative pour les territoires ou secteurs en déclin et une source de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,

Rappelant le code mondial d'éthique du tourisme arrêté par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), en 1999, qui introduit le principe du développement durable en matière de tourisme.

Convaincue que la langue joue un rôle déterminant dans le choix des destinations touristiques et que, par conséquent, le secteur du tourisme doit concourir de manière décisive à la promotion du multilinguisme et de la langue française,

Constatant que depuis quelques décennies la terminologie anglo-saxonne s'est imposée dans de nombreux domaines notamment dans ceux de la télématique, du trafic aérien, des opérations bancaires, etc.

Demande au Sommet de la Francophonie d'accroître les moyens donnés à TV5 comme soutien essentiel du tourisme francophone, espace de solidarité, vecteur de développement économique et culturel et souhaite que toutes les entreprises francophones des secteurs aériens et hôteliers généralisent l'offre de TV5,

Demande aux Parlements et Gouvernements des Etats membres de la Francophonie européenne :

- a) de veiller à valoriser le multilinguisme et par conséquent à introduire dans les programmes de formation aux métiers du tourisme l'enseignement du français et en français ;
- b) de veiller à introduire dans les cursus de formation aux métiers du tourisme un programme spécifique au principe éthique du tourisme durable ;
- c) de prendre toutes mesures en vue d'une reconnaissance mutuelle des diplômes au sein de la Francophonie européenne afin de valoriser l'apprentissage de plusieurs langues et d'intensifier la mobilité éducative dans les formations aux métiers du tourisme ;
- d) d'accroître l'effort de coopération, en particulier par une augmentation des programmes d'échanges dans le domaine du tourisme (bourses, stages de perfectionnement et d'apprentissage, etc) et par la création d'un réseau francophone des écoles supérieures du tourisme ;

- e) de concevoir des politiques linguistiques qui induisent l'emploi obligatoire de la langue française dans les fonctions touristiques et sur les affichages situés dans les lieux où le flux humain est important (les aéroports, les gares, les sites touristiques prisés et les événements internationaux) :
- f) de veiller d'une part à la traduction en français des sites des parlements et gouvernements, membres de la Francophonie, d'autre part à la publication sur ces sites, de pages web visant à promouvoir le tourisme dans leur pays en se fondant sur leur attachement à la Francophonie;
- g) de saisir les occasions qu'offrent les événements internationaux pour faire la promotion en français du tourisme de leurs pays (Parlement francophone des jeunes, réunions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Jeux de la Francophonie, Sommets de la Francophonie, expositions universelles, etc) et de mettre à profit les vitrines dont disposent les pays de la Francophonie à l'étranger (postes diplomatiques, délégations, etc);
- h) d'initier des produits touristiques fondés sur les cultures francophones ;
- i) d'intégrer des manifestations culturelles francophones à des événements nationaux dans les pays membres de la Francophonie et en particulier dans ceux où le lien traditionnel avec la langue française se fragilise ;
- j) d'encourager le développement du tourisme transfrontalier ou interrégional de nature à promouvoir la diversité culturelle en profitant des nombreuses frontières terrestres et maritimes francophones sur les cinq continents;
- k) de veiller à multiplier les jumelages entre les cités des pays membres de la Francophonie ;

Demande à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie d'intégrer ces requêtes à l'avis qu'elle présentera au prochain Sommet consacré au développement durable.

Recommande aux instances de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie d'être attentives à la diffusion de TV5 dans les différents lieux où se tiennent leurs réunions.

Demande à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie d'envisager :

- a) de mener une réflexion dynamique sur le tourisme outil de promotion de la langue française et moteur de développement économique et social ;
- b) d'examiner la possibilité d'ouvrir, dans le cadre des expositions universelles, un espace de la Francophonie où chaque pays membre pourrait faire sa promotion et en particulier les pays dans l'impossibilité de participer à un tel événement.